



# ROMAINE

## DESCRIPTION

La réserve indienne Romaine no 2 comprend les terrains suivants :

- le lot 14 du village de La Romaine;
- le lot 20 du village de La Grande Romaine;
- les lots 125-2, 126-2, 127-2, 135-2, 136, 175 à 178, 180 et 181 dans le village de La Grande Romaine (un acte d'acceptation du transfert au fédéral est en préparation).

Source : cadastre du canton de la Gorgendière.

La superficie totale de la réserve est de 42,6 hectares.

## LOCALISATION

La réserve indienne Romaine no 2 est située à 400 kilomètres au nord-est de Sept-Îles, sur la rive nord du golfe du Saint-Laurent.

## HISTORIQUE FONCIER

### 12 juillet 1949

Décret en conseil 748 du gouvernement du Québec autorisant le gouvernement du Canada à concéder aux Indiens le lot 12 du village de La Romaine, canton de la Gorgendière, en vertu de articles 20 et 23 de la *Loi sur les terres et forêts* (1941). La superficie indiquée est de 47 acres.

### Juin 1953

Arpentage du lot 14 du village de La Romaine, dans le canton de la Gorgendière. Superficie : 100 acres.

### 11 mars 1955 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X17343

Lettres patentes 4069 du gouvernement du Québec, dans lesquelles il vend au gouvernement du Canada le lot 14 du village de La Romaine, dans le canton de la Gorgendière. Ces lettres patentes font mention d'une réserve pour fins de chemin en vertu d'un décret en conseil remontant au 30 octobre 1794. La superficie visée est de 100 acres.

## **31 mai 1956** - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X17344

Décret en conseil 1956-821 du gouvernement du Canada : mise de côté, pour l'usage des Indiens de La Romaine, du lot acheté en 1955.

## **5 mai 1976**

Décret en conseil 1615-76 - Le gouvernement du Québec transfère au gouvernement du Canada la régie et l'administration d'un lot de grève et en eau profonde faisant partie du lit du golfe du Saint-Laurent (village de La Romaine), connu comme étant le bloc 5 du canton de la Gorgendière, dans le comté de Duplessis. La superficie indiquée est de 4,37 acres.

## **16 décembre 1976**

Décret en conseil 1976-3102 du gouvernement du Canada pour accepter la régie et l'administration du bloc 5 du canton de la Gorgendière, transféré par le Québec le 5 mai 1976.

## **17 février 1993**

Décret 195-93 du gouvernement du Québec autorisant la Commission scolaire du Littoral à vendre l'école Olamen, des résidences mobiles, un terrain et des biens meubles au gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Affaires Indiennes et du Nord canadien.

## **15 novembre 1993**

Le gouvernement du Canada achète de la Commission scolaire du Littoral le lot 20, situé dans le village de La Grande Romaine, canton de la Gorgendière, en vue d'un agrandissement de la réserve. La superficie mentionnée est de 3,16 acres.

## **4 octobre 2000**

Décret 1190-2000 - Le gouvernement du Québec transfère au gouvernement du Canada l'usufruit des lots 125-2, 126-2, 127-2, 135-2, 136, 175 à 178, 180 et 181 du village de La Grande Romaine, cadastre du canton de la Gorgendière. Certaines conditions s'appliquent. Un problème environnemental sur le lot 135-2 retarde l'acte d'acceptation du gouvernement fédéral.

## **13 décembre 2001** - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 311746

Décret en conseil 2001-2329 du gouvernement du Canada : mise de côté, pour l'usage des Indiens de La Romaine, du lot acheté en 1993.

## CHRONOLOGIE DE L'ARPENTAGE DES LIMITES

- 1) **1953** : arpentage des limites extérieures de la réserve par Henri Bélanger;
- 2) **1992** : arpentage par Rodrigue Tremblay des lots cadastraux 20, 125-2, 126-2, 127-2, 135-2, 136, 175 à 178, 180 et 181 pour fins d'agrandissement de la réserve.